

Monsieur Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Monsieur le Maire, cher ami,

Notre association, l'ASJSM, a récemment réalisé son sondage annuel auprès des 70 familles adhérentes des quartiers Saint-Jean–Saint-Mathieu.

Les nombreuses réponses recueillies font ressortir plusieurs préoccupations majeures.

La première concerne les nuisances sonores, en particulier celles générées par des activités événementielles organisées dans notre quartier.

Comme vous le savez, la propriété de **M. R****** fait depuis plusieurs années l'objet de nombreuses réclamations de riverains. Il nous a été indiqué que son propriétaire avait été reçu par vos services et s'était engagé à mettre un terme à toute activité événementielle. Or, force est de constater que des manifestations, notamment des mariages et réceptions privées, continuent d'y être organisées de façon régulière, en particulier les week-ends.

À cette occasion, des niveaux sonores particulièrement élevés ont été relevés. L'une de nos adhérentes a ainsi enregistré un niveau supérieur à **90 dB** dans son jardin. Notre association tient naturellement cet enregistrement à la disposition de vos services si cela pouvait contribuer à l'instruction de ce dossier.

Par ailleurs, plusieurs adhérents nous ont également signalé des nuisances comparables liées aux activités organisées **au ***, route de Saint-Mathieu**, ainsi qu'au **chemin de Montmayan**, où sont proposées des prestations événementielles. Sans préjuger de la régularité de ces activités, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés qu'elles peuvent engendrer pour les riverains lorsque les nuisances sonores deviennent importantes.

La seconde préoccupation concerne la vitesse excessive des véhicules sur le **chemin de Saint-Jean**. Plusieurs adhérents suggèrent la mise en place de plots ou d'aménagements matérialisant l'axe de la chaussée afin de réduire la vitesse et de limiter les dépassements, malheureusement fréquents et parfois dangereux.

Cette problématique se prolonge sur **l'avenue Jean XXIII**, qui constitue la continuité du chemin de Saint-Jean jusqu'à la chapelle Saint-Mathieu. Les nombreux virages de cet axe, associés à une vitesse souvent excessive, en font un secteur particulièrement accidentogène qui mériterait également des aménagements de sécurisation.

Nous sommes toutefois convaincus que vos services sauront identifier les solutions les plus adaptées à ces difficultés.

Nous demeurons également particulièrement inquiets face à l'augmentation constante du trafic sur la **route de la Chapelle Saint-Mathieu**. Nous craignons en outre que les nouvelles opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune de **Châteauneuf-de-Grasse** n'entraînent un report de circulation vers le **chemin de Peyloubet**, qui pourrait progressivement devenir un itinéraire de délestage, avec les conséquences que cela aurait sur la qualité de vie et la sécurité des riverains.

Enfin, d'autres préoccupations ont été exprimées par nos adhérents :

- La recrudescence des dépôts sauvages, notamment aux abords du **Cercle de Saint-Jean** ;
- Les haies toujours non taillées le long du **chemin de Blumenthal, chemin de la Plâtrière**, qui réduisent fortement la visibilité et constituent un danger tant pour les automobilistes que pour les piétons.

Vous trouverez en PJ, un mail avec des propositions adressées par un de nos adhérent M. G****.

Connaissant l'attachement que vous portez à nos quartiers et la qualité de vie de leurs habitants, je suis persuadé que vous aurez à cœur de prendre en considération les préoccupations exprimées par nos adhérents et de leur apporter les réponses les plus appropriées.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, cher ami l'expression de ma haute considération.

Dr Patrick DELASALLE

Président Association Saint Jean Saint Mathieu